



Communauté de Communes
du Romorantinais et
du Monestois

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 OCTOBRE 2016
A 18 H 00

COMPTE RENDU
DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Raphaël HOUGNON a été désigné secrétaire de séance

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) : INSTITUTION ET PERCEPTION DE LA TAXE

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a élargi les compétences obligatoires des communautés de communes et des communautés d'agglomération à la collecte et au traitement des déchets ménagers, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Aussi, convient-il d'instituer cette taxe pour permettre à la Communauté de Communes de la percevoir dès 2017.

Le projet de délibération a été joint à la convocation

Adopté à l'unanimité

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) : EXONERATION DES LOCAUX A USAGE INDUSTRIEL ET DES LOCAUX COMMERCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article 1521-III-1 du code général des impôts, le Conseil Communautaire peut exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux.

Le projet de délibération ainsi que la liste des établissements exonérés ont été joints à la convocation

La liste des entreprises qui seront exonérées de TEOM a été adoptée à l'unanimité

DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE AU PRESIDENT: ADDITIF

Il est proposé de compléter la délibération du 24 avril 2014 portant délégation de pouvoirs du conseil de communauté au Président et au bureau communautaire pour permettre au Président de fixer des tarifs des droits au profit de la Communauté de Communes.

Adopté à l'unanimité

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE PREMIERE GENERATION : ACCORD DE PRINCIPE SUR LA SIGNATURE D'UN AVENANT DE PROLONGATION

Le Contrat Local de Santé, signé pour une durée de 3 ans, expirera le 15 décembre 2016. Il est proposé de le prolonger d'un an.

Adopté à l'unanimité

FORUM DES ENTREPRISES : PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES EXERCICES 2016 ET 2017

Il est proposé d'allouer la somme de 5 000 euros et 7 500 euros pour les exercices 2016 et 2017, à la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs, pour participer aux frais d'organisation du 2^{ème} et 3^{ème} Forum des entreprises. Au surplus, il est également proposé que la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois s'engage à trouver des sponsors pour la manifestation de 2017, à hauteur de 5 000 euros.

Les projets de convention ont été joints à la convocation

Adopté à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE « LOCATIONS IMMOBILIERES »

Les documents budgétaires ont été joints à la convocation

Les décisions modificatives du budget principal et du budget annexe « Locations Immobilières » ont été adoptées à l'unanimité